

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. CHEYSSON

Les premiers résultats du dénombrement de 1886 et les communes de moins de 100 habitants

Journal de la société statistique de Paris, tome 28 (1887), p. 196-207

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1887__28__196_0

© Société de statistique de Paris, 1887, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES PREMIERS RÉSULTATS DU DÉNOMBREMENT DE 1886 ET LES COMMUNES DE MOINS DE 100 HABITANTS,

Par M. E. CHEYSSON

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE.

(Communication faite à la Société de statistique dans la séance du 16 mars 1887.)

Comme l'avait déjà fait le dénombrement de 1881, celui de 1886 doit fournir à la fois la *population de droit* et la *population de fait* (1).

C'est la population de droit, ou population légale, qui sert à l'application de plusieurs de nos lois de finances et d'élections, par exemple pour le taux de l'impôt dans les villes et pour la fixation du nombre des députés.

C'est au contraire la population de fait qui est la véritable matière des études démographiques, puisque ce sont les personnes réellement présentes qui se marient, épargnent, sont condamnées, meurent... Aussi est-ce cette base que les divers congrès internationaux de statistique de Londres, Berlin, Florence et Saint-Petersbourg, ont recommandé de donner au recensement.

Le recensement de 1886 se distingue par une autre innovation relative au cadre des questions qu'il embrasse.

Le questionnaire, qui s'était successivement dilaté jusqu'en 1866, avait été au contraire fortement réduit dans les recensements postérieurs (2). Mais en 1886, sur la demande du Conseil supérieur de statistique, on est heureusement revenu sur une de ces suppressions, celle qui concerne le nombre d'enfants par famille, de sorte que ce renseignement va être fourni pour le dernier recensement en même temps que ceux qui ont trait au sexe, à l'âge, à la nationalité et à la profession (3).

(1) On sait que la *population de fait* est le total des personnes présentes au lieu de recensement le jour où il s'opère, tandis que la *population de droit* comprend le total des personnes ayant leur résidence habituelle au lieu de recensement.

(2) En 1836, pour la première fois, ce cadre s'est étendu à l'âge, à la profession, au nombre des ménages et des maisons. En 1851, on a distingué la population par âge et par état civil, distinction sans laquelle on ne peut calculer ni la mortalité, ni la nuptialité, ni la natalité. En 1866, nouvelles additions pour les cultes, les infirmités, l'instruction. Mais, en vue de simplifier les opérations et de satisfaire des réclamations que certaines questions avaient suscitées, on supprima dans les recensements subséquents les additions faites en 1866.

(3) Quelques Parisiens frondeurs se sont récriés contre les indiscretions et les exigences du recensement et ont cru spirituel de remplir les cases du Bulletin avec des plaisanteries de mauvais goût. Mais, d'après le rapport adressé au préfet de la Seine par M. le Dr Bertillon, chef du service municipal, ces réponses ridicules ne constituent qu'une infime exception et ne portent nulle atteinte à la valeur des résultats de l'opération.

Pour juger de la bénignité des procédés actuels du recensement par rapport à ceux du passé, il suffit de rappeler l'édit de César-Auguste, prescrivant, en l'an premier de notre ère, « le dénombrement de toute la terre », et exécuté en Syrie par le gouverneur Cyrinus. « Tous, dit l'apôtre saint Luc, allaient se faire enregistrer chacun dans sa ville natale ». C'est ainsi que Joseph et Marie se rendirent de Nazareth à Bethléem, où Jésus vint au monde.

Si le Gouvernement s'avisait aujourd'hui d'obliger chaque citoyen à s'aller faire recenser à son lieu de naissance, s'imagine-t-on quel trouble profond résulterait d'une telle mesure dans la vie du pays, quelles souffrances et quelles révoltes ! Il est décidément plus commode de remplir, les pieds sur ses chenets, l'inoffensif bulletin déposé chez le concierge par le recenseur et repris ensuite par lui.

Les bulletins individuels et ceux de ménage sont dépouillés dans chaque commune. Les états communaux sont centralisés au chef-lieu du département, qui en envoie le relevé au ministère de l'intérieur.

C'est ce ministère qui se charge des relevés concernant la population de droit ; quant à la population de fait, elle est dans les attributions du ministère du commerce et de l'industrie.

Ces deux populations sont loin d'être identiques. Ainsi, en 1881, le recensement a donné :

Pour la population de droit, un chiffre de . .	37,672,048 habitants.
Pour celle de fait, — . .	37,405,290 —
Différence en moins	266,758 habitants.

On s'est beaucoup égayé, non seulement dans la presse, mais même au Parlement, sur ce désaccord dont on a fait un crime à la statistique. Mais en entrant au fond des choses, on reconnaît bien vite que ces chiffres eussent été à bon droit suspects, s'ils avaient concordé.

L'erreur, si c'en était une, ne serait que de 7 p. 1,000 ; ce qui n'est pas excessif eu égard aux difficultés de l'opération. Mais ce désaccord ne prouve rien contre le recensement et s'explique par d'excellents motifs.

La population de droit comprend les membres du ménage absents au moment du recensement, et néglige les hôtes de passage présents accidentellement. C'est précisément l'inverse pour la population de fait. Or, rien ne prouve que ces deux éléments soient ou doivent être égaux.

En 1881, les membres absents étaient au nombre de . . .	780,480
Les hôtes de passage	513,722
Différence	266,758

On s'explique très bien cette différence en moins, sans incriminer l'exactitude des opérations.

En effet, le membre du ménage absent peut résider à l'étranger, être décédé en voyage à l'insu de sa famille ou circuler le jour du recensement en chemin de fer, sans être atteint par l'opération (1).

Dans ces divers cas, cet individu compte dans la population de droit, mais non dans celle de fait.

L'inverse se produit s'il s'agit d'étrangers traversant la France, de nomades, de marins vivant sur leur leur bateau. Ceux-là figurent dans la population de fait et non de droit.

Rien donc de surprenant à ce que les deux chiffres ne soient pas les mêmes. Ils expriment deux populations différentes. Leur désaccord est une preuve de sincérité et une présomption d'exactitude.

De ces deux recensements distincts, le premier seul vient de paraître : celui qui s'applique à la population légale et qui incombe au ministère de l'intérieur (2).

(1) Les chemins de fer transportent 500,000 voyageurs par jour en moyenne ; il est vrai que beaucoup rentrent au logis ; mais il en reste en wagon un nombre suffisant pour constituer une difficulté réelle.

(2) Les publications qui ont fait connaître ces résultats consistent en un certain nombre de tableaux insérés au *Journal officiel*, numéros des 6 et 15 janvier 1887, et en un volume intitulé : *le Dénombrement de la population*, année 1886.

Bien qu'il soit le moins intéressant des deux pour les statisticiens et n'utilise qu'une faible partie des renseignements du Bulletin individuel, nous avons cru cependant qu'il ne serait pas sans utilité de dégager et de commenter rapidement ses principaux résultats.

A la date du dernier recensement, c'est-à-dire le 30 mai 1886 (1), la population légale était de 38,218,903 habitants; le 18 décembre 1881, elle était de 37,672,048 habitants; d'où résulte une augmentation de 546,855 habitants.

Entre 1876 et 1881, elle avait été de 766,260; entre 1872 et 1876, de 802,867.

Comme les périodes entre deux dénombrements successifs n'ont pas même durée, et comme la population a varié à chacune de ces opérations, il convient de les rapporter toutes : d'une part, à l'année; d'autre part, à 10,000 habitants. On obtient ainsi les résultats ci-après :

	PROGRESSION ANNUELLE	
	absolue.	par 10,000 habitants.
1872-1876	200,717	55
1876-1881	153,252	41
1881-1886	123,816	33
1872-1886 (moyenne) . .	156,739	42

On voit que notre excédent annuel se resserre de plus en plus, à la façon de « la peau de chagrin » dont parle Balzac. Il a déchu de 20 p. 100 par rapport à la seconde période, et de 40 p. 100 par rapport à la première.

Si l'on s'en était rapporté au mouvement de l'état civil, c'est-à-dire à l'excédent annuel des naissances sur les décès, cette progression aurait été encore plus lente.

En effet, pour 1882, cet excédent était de 97,027; en 1883 de 96,803; en 1884 de 78,974; en 1885 de 87,661; et pour les 5 premiers mois de 1886 (2) 36,525, ce qui donne un excédent total des naissances égal à 396,990

Or, on a vu que l'excédent total de la population légale était de. . . 546,855

La différence entre ces deux excédents est de 149,865

La plus forte partie de cet écart s'explique par l'immigration des étrangers résidant en France.

Le dernier recensement les a trouvés au nombre de. 1,115,214

Tandis qu'ils étaient, à celui de 1881, au nombre de. 1,000,454

Excédent 114,760

Ainsi les étrangers, qui ne représentent que le 3 p. 100 de la population, absorbent à eux seuls plus du cinquième (21 p. 100) de son accroissement total.

Leur progression est donc sept fois plus rapide que celle du milieu ambiant. Elle

(1) La plupart des dénombrements ont lieu, dans les pays étrangers, en décembre. Celui de 1881, en France, avait été exécuté le 18 décembre. Pour rendre la nouvelle opération exactement comparable aux autres, il aurait été préférable de conserver cette date, ou au moins une date voisine. Mais en s'inspirant de convenances plutôt administratives que scientifiques, le ministère de l'intérieur a adopté la date du 30 mai qui présente, il est vrai, l'avantage pratique d'une durée plus longue de jour pour les courses des recenseurs, mais qui la rachète et au delà par l'inconvénient d'être en discordance avec les autres recensements, et de correspondre à une époque de l'année où les déplacements d'une partie de la population ont déjà commencé sur une assez grande échelle.

(2) Calcul hypothétique d'après la natalité de 1885.

ressort en effet à 231 par 10,000 étrangers et par an, au lieu du chiffre de 33 qui caractérise la population des Français.

Toutefois, il faut ajouter que cette infiltration étrangère, pour ne pas dire cette invasion, a été moins abondante dans la dernière période que dans la période antérieure, où elle avait atteint le chiffre de près de 200,000 (199,336). Si nous établissons pour cette population spéciale un calcul semblable à celui qui est présenté plus haut pour la population générale, nous obtenons le tableau suivant :

	PROGRESSION ANNUELLE	
	absolue.	par 10,000 étrangers.
1872-1876.	17,216	226
1876-1881.	39,867	442
1881-1886.	25,839	231
1872-1886 (moyenne) . .	28,320	316

Si les choses continuent ainsi et si nous n'y prenons pas garde, dans 50 ans notre population comptera 15 à 20 p. 100 d'étrangers, et l'on pourra dire d'elle ce que le prophète disait de Jérusalem :

. . . D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés?

Puisque notre natalité est si lamentablement appauvrie, sachons du moins nous approprier ces éléments qui viennent se répandre sur notre territoire. Sans aller jusqu'à leur imposer de force notre nationalité, il faudrait, comme le font l'Italie, l'Angleterre et les États-Unis, faciliter la naturalisation, élaguer les broussailles qui en défendent l'accès, et, retournant le système actuel, obliger ceux qui ne veulent pas acquérir la nationalité française, quand ils sont dans certaines conditions de séjour et de présence, à le dire expressément, au lieu que leur silence ou leur inertie soient interprétés comme la volonté d'échapper à cette nationalité (1).

Si, à côté de la déplorable lenteur de la population générale, nous constatons sans plaisir la progression rapide des étrangers, nous ne sommes pas plus satisfait de celle des grandes villes. Le mouvement centripète depuis longtemps signalé continue toujours, même avec une intensité croissante. Les campagnes, déjà si dépeuplées, se dépeuplent encore, et les agglomérations, déjà si compactes, font de nouveaux progrès de condensation.

Les villes de 30,000 habitants et au-dessus ont présenté aux quatre recensements qui se sont succédé depuis 1872 les populations ci-après :

1872.	4,985,649	(13.0 p. 100 du total).
1876.	5,303,747	(14.4 —
1881.	5,683,818	(15.1 —
1886.	6,440,127	(17.4 —

(1) Le projet de loi, actuellement en discussion au Sénat, avait tout d'abord semblé dirigé *contre* la naturalisation et inspiré par la pensée de la décourager bien plutôt que de la faciliter. Heureusement, avertie par la presse et par l'opinion publique, la commission du Sénat a remanié son projet dans un sens plus libéral qui pourra être encore amélioré dans cette voie avant le vote définitif.

Les villes de 30,000 âmes et plus dépassent aujourd'hui le sixième de notre population. Celles qui ont atteint ce chiffre en 1886 comprenaient ensemble en 1881 un nombre d'habitants égal à 6,131,001

Elles en comptent aujourd'hui 6,440,127

L'augmentation est donc de 309,126

C'est-à-dire environ les $\frac{3}{5}$ de l'augmentation totale, ou presque entièrement l'excédent des naissances sur les décès.

Sauf la ville de Saint-Étienne qui a perdu 5,938 habitants par suite de la crise rubannière et métallurgique, toutes les autres villes sont en progrès et leur ensemble accuse un excédent annuel de 111 par 10,000 habitants (triple du mouvement général).

Si l'on déduisait du reste du pays ces villes de plus de 30,000 âmes, la progression annuelle de la population française par 10,000 habitants entre 1881 et 1886 tomberait de 33 à 17, c'est-à-dire à moitié.

En réalité, ce sont les cités qui accaparent presque entièrement à leur profit le misérable excédent de notre natalité.

La ville de Paris, qui avait absorbé pour son propre accroissement, de 1876 à 1881, plus du tiers de celui du pays tout entier (280,217 sur 766,260), a ralenti son allure de 1881 à 1886 et ne figure plus dans l'augmentation de 546,855, indiquée ci-dessus, que pour 75,527, soit pour un septième.

Voici les chiffres qui expriment sa population et ses excédents pour les quatre recensements de 1872 à 1886 :

	POPULATION de Paris.	EXCÉDENT DE POPULATION		
		absolu.	annuel.	par an et par 10,000 hab.
1872 . . .	1,861,792	137,014	34,253	177
1876 . . .	1,988,806			
1881 . . .	2,269,023		56,043	262
1886 . . .	2,344,550		75,527 (1)	74

Ce tableau accuse, non un état stationnaire dans la population parisienne, encore moins un recul comme on avait cru pouvoir l'annoncer, mais un ralentissement marqué dans sa progression. Viennent maintenant les travaux du Métropolitain, et de nouveaux percements s'ajouter à ceux de l'Exposition de 1889, l'on verra de nouveau ces énormes déplacements de population qui, tous les ans, semblent vider une de nos grandes villes de province au profit de la capitale et qui dé-

(1) Le rapport adressé au préfet de la Seine par M. le D^r Bertillon, sur les résultats du dénombrement parisien, présente, avec le tableau publié par le Ministère de l'intérieur au *Journal officiel*, des discordances qui s'expliquent par la différence de nature des populations recensées, le tableau du ministère de l'intérieur s'appliquant à la population légale, et le tableau de M. Bertillon à la population de fait. Pour n'en citer qu'une, l'excédent accusé par M. Bertillon, entre 1881 et 1886, est de 16,852 et non de 75,527 habitants.

peuplent en réalité nos campagnes pour congestionner un peu plus le cerveau de la France.

Paris continue d'ailleurs à être cette ville cosmopolite dont les habitants méritent si bien ce nom de nomades que leur avait un jour infligé M. Haussmann. Elle ne compte qu'un tiers de véritables « autochtones », les deux autres tiers étant formés de provinciaux et d'étrangers. Ces derniers sont au nombre de 77 pour 1,000 habitants, alors que, dans le reste de la France, leur proportion n'est que de 26, ou du tiers.

Si Paris progresse moins vite que dans les périodes antérieures, le mouvement de sa banlieue s'est beaucoup mieux soutenu, comme en témoigne le tableau suivant :

	POPULATION de la Seine, sauf Paris.	EXCÉDENT DE POPULATION		
		absolu.	annuel.	par an et par 10,000 hab.
1872. . . .	368,268	}		
1876. . . .	422,043		53,775	13,444
1881. . . .	530,306		108,263	21,653
1886. . . .	616,539		86,233	19,524
				340
				455
				341

A ce taux, la population double en 20 ans.

La banlieue bénéficie du mouvement centrifuge de reflux provoqué par la cherté des loyers et de la vie dans l'enceinte des fortifications. C'est ainsi que Levallois-Perret a gagné, en 5 ans, 4,114 habitants ; Boulogne, 6,130. Ce mouvement sera singulièrement accéléré le jour où, comme à Londres, des transports à prix réduits permettront cette double pulsation quotidienne, qui amène le matin les ouvriers, les employés à l'atelier, au bureau, au centre des affaires, et qui les ramène le soir au logis, c'est-à-dire, si l'on savait le vouloir, à cette maisonnette isolée, à ce foyer domestique, à ce *home* salubre, décent, coquet même, où la famille s'épanouirait en plein bien-être matériel et moral.

En comparant, après celle des grandes villes, la population des départements, telle qu'elle résulte des deux recensements de 1876 et de 1881, on constate :

Que 53 départements présentent ensemble une augmentation de . . . 657,693

Tandis que 29 sont en décroissance de 110,838

Ce qui constitue l'excédent net de 546,855

Les départements qui progressent sont ceux qui possèdent les grandes villes. Quant à ceux qui décroissent, ils appartiennent, comme toujours, à cette malheureuse Normandie, qui se dépeuple à vue d'œil, puis à d'autres groupes qui marchent tristement sur ses traces (le Gers, le Lot, la Haute-Marne).

Par suite de la désertion des campagnes, le nombre des petites communes va toujours en augmentant, comme en font foi les chiffres ci-après :

NOMBRE DES COMMUNES.	1876.	1881.	1886.
Au-dessous de 100 habitants . . .	653	720	766 (1)
De 100 à 200 habitants.	3,294	3,484	3,600
De 200 à 300 —	4,573	4,734	4,895
Totaux . . .	8,520	8,938	9,261

Ces communes minuscules, qui ne sont que de la poussière communale, deviennent donc de plus en plus abondantes. Le nombre en a augmenté de 418 entre 1876 et 1881, et de 325 entre 1881 et 1886 ; il dépasse aujourd'hui le quart du nombre total (36,121). Sur quatre communes, on en compte moyennement une qui a moins de 300 habitants, c'est-à-dire qui renferme à peine les éléments de son administration.

La question des petites communes a donné lieu à de remarquables études, présentées par nos savants collègues MM. de Crisenoy et Ducrocq devant la Société de statistique, au cours de la deuxième session (2). A raison de son intérêt, il m'a semblé qu'il convenait de la reprendre sur les données du nouveau recensement, en recourant à la fois pour l'éclairer à la forme numérique et à la forme graphique.

On trouvera ci-après deux tableaux et un cartogramme consacrés à la répartition départementale des plus petites communes.

Le premier tableau indique, par département, le nombre des communes inférieures à 50 et à 100 habitants, ainsi que la surface moyenne de la commune dans ce département, de manière à rapprocher du nombre des petites communes le lotissement communal (3).

Sur les 15 départements comptant plus de 20 petites communes, un seul, celui des Basses-Alpes, a un lotissement communal supérieur à la moyenne générale pour toute la France (1,460 hectares), cinq autres (Aube, 1,348 hectares ; Côte-d'Or, 1,225 ; Marne, 1,214 ; Haute-Marne, 1,131 ; Meuse, 1,064) ont plus de 1,000 hectares ; enfin les 9 derniers (Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Aisne, Jura, Eure, Doubs, Seine-et-Oise, Somme et Calvados) sont compris entre 939 et 723 hectares.

Il semble donc que la petite commune se rencontre de préférence dans les départements où la commune moyenne est elle-même peu étendue. A titre, soit de cause, soit d'effet, la petite commune accompagnerait ainsi le morcellement communal.

Le cartogramme traduit le tableau précédent et rend sensible aux yeux la distribution géographique de ces petites communes, qui semblent s'être groupées dans le nord-est, le sud-est et le sud-ouest, tandis que le centre et l'ouest en sont exempts.

Enfin, le second tableau est spécial aux 74 communes de moins de 50 habitants et donne, pour chacune d'elles, sa circonscription administrative, sa surface, sa densité, la valeur de son centime et le nombre de ses centimes extraordinaires.

Sur ces 74 communes, 2 seulement dépassent la densité moyenne de toute la

(1) Le *Journal officiel* du 15 janvier 1887 donnait le chiffre de 768 ; mais le relevé fait, commune par commune, sur le volume du dénombrement, le réduit effectivement à 766.

(2) Voir le *Journal de la Société*, p. 121 et 180. 1886.

(3) Ce lotissement communal s'obtient en divisant la surface du département par le nombre de ses communes.

France (72 habitants par kilomètre carré). Les 7 autres se répartissent comme il suit :

De 50 à 60 habitants par kilomètre carré. . .	3
De 40 à 50 — — . . .	3
De 30 à 40 — — . . .	1
De 20 à 30 — — . . .	15
De 10 à 20 — — . . .	28
De 5 à 10 — — . . .	14
De 3 à 5 — — . . .	7
	71 (1)

La moyenne est de 11 habitants, répartis sur 376 hectares. La petite commune a donc une faible superficie, mais une densité plus faible encore.

Son revenu est médiocre et ne dépasse 1,000 fr. que pour 3 d'entre elles. Il est inférieur à 100 fr. pour 31 communes sur 74, et n'atteint en moyenne que la somme de 366 fr. 50 c.

Quant à la valeur du centime, elle tombe à des taux infimes, qui descendent jusqu'à 2 et 3 fr.

La petite commune a donc des ressources modestes, loin de jouir, comme on aurait pu le croire *à priori*, d'une riche dotation, apanage et legs du passé, que ses heureux détenteurs actuels défendraient avec énergie contre les convoitises et les empiétements des communes voisines.

Nous nous en tiendrons à ces renseignements de fait fournis par la statistique, sans nous aventurer sur le terrain des commentaires.

Comment se sont formées ces petites communes ? En vertu de quelles causes historiques, climatiques, économiques, politiques ou administratives se sont-elles groupées dans certaines régions, et ont-elles protégé leur autonomie contre l'attraction des communes voisines ? Comment leur chétive population peut-elle suffire aux services de la vie communale ? Sont-elles en voie de disparaître. Faut-il pousser ou retarder leur disparition ? Toutes ces questions, et bien d'autres encore qu'on y pourrait joindre, restent entières après notre communication ; mais si elles ne sont pas résolues par ces tableaux et cette carte, simples documents à consulter, nous espérons que la discussion en pourra être à la fois éclairée et précisée.

En résumé, le recensement de la population légale que vient de publier le ministère de l'intérieur ne nous apporte rien de bien nouveau et ne fait guère que confirmer ce que nous savions ou pressentions déjà sur le déplorable ralentissement de notre sève.

Les résultats du recensement de la population de fait tant pour la France que pour la ville de Paris en particulier seront beaucoup plus riches en renseignements de toute nature, et mériteront, à n'en pas douter, de retenir plus longtemps l'attention de la Société de statistique.

E. CHEYSSON.

(1) Les renseignements ne sont pas fournis pour la commune de Suzan (Ariège), qui est englobée avec celle de la Bastide-de-Sérou.

I. — Nombre de communes comprises entre 0 et 100 habitants
et surface moyenne de la commune (1).

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES		TOTAL.	SURFACE moyenne communale en hectares (1).	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES		TOTAL.	SURFACE moyenne communale en hectares (1).
	de 0 à 50.	de 51 à 100				de 0 à 50.	de 51 à 100		
Ain	»	1	1	1,279	Loiret	»	»	»	1,926
Aisne	1	29	30	879	Lot	»	»	»	1,620
Allier	»	»	»	2,280	Lot-et-Garonne	»	»	»	1,640
Alpes (Basses-)	4	23	27	2,770	Lozère	»	»	»	2,623
Alpes (Hautes-)	1	7	8	2,931	Maine-et-Loire	»	»	»	1,868
Alpes-Maritimes	»	1	1	2,475	Manche	»	6	6	925
Ardèche	»	»	»	1,630	Marne	1	35	36	1,214
Ardennes	»	8	8	1,046	Marne (Haute-)	11	24	35	1,131
Ariège	1	11	12	1,459	Mayenne	»	»	»	1,873
Aube	2	20	22	1,318	Meurthe-et-Moselle	2	14	16	876
Aude	»	10	10	1,439	Meuse	3	24	27	1,064
Aveyron	»	»	»	2,906	Morbihan	»	»	»	2,729
Belfort (territoire de)	»	7	7	589	Nièvre	»	1	1	2,170
Bouches-du-Rhône	1	»	1	4,650	Nord	»	3	3	860
Calvados	»	23	23	723	Oise	1	11	12	834
Cantal	»	»	»	2,150	Orne	»	2	2	1,194
Charente	»	»	»	1,397	Pas-de-Calais	1	15	16	734
Charente-Inférieure	»	2	2	1,424	Puy-de-Dôme	»	»	»	1,701
Cher	1	2	3	2,463	Pyrénées (Basses-)	»	3	3	1,374
Corrèze	»	»	»	2,044	Pyrénées (Hautes-)	2	40	42	939
Corse	»	2	2	2,335	Pyrénées-Orientales	»	6	6	1,795
Côte-d'Or	»	25	25	1,225	Rhône	»	»	»	1,082
Côtes-du-Nord	»	»	»	1,768	Saône (Haute-)	2	27	29	883
Creuse	»	»	»	2,110	Saône-et-Loire	»	1	1	1,454
Dordogne	»	2	2	1,575	Sarthe	»	4	4	1,529
Doubs	14	75	89	819	Savoie	»	»	»	1,760
Drôme	3	17	20	1,759	Savoie (Haute-)	»	»	»	1,375
Eure	2	28	30	857	Seine	»	»	»	672
Eure-et-Loir	»	8	8	1,379	Seine-Inférieure	»	3	3	810
Finistère	»	»	»	2,317	Seine-et-Marne	1	9	10	1,083
Gard	1	5	6	1,679	Seine-et-Oise	2	27	29	786
Garonne (Haute-)	1	16	17	1,074	Sèvres (Deux-)	»	1	1	1,685
Gers	»	1	1	1,330	Somme	6	30	36	737
Gironde	»	4	4	1,771	Tarn	1	»	1	1,805
Hérault	2	15	17	1,851	Tarn-et-Garonne	»	2	2	1,916
Ille-et-Vilaine	»	»	»	1,804	Var	1	3	4	1,133
Indre	»	»	»	2,786	Vaucluse	»	5	5	2,495
Indre-et-Loire	»	»	»	2,166	Vendée	»	»	»	2,245
Isère	»	3	3	1,474	Vienne	»	»	»	2,324
Jura	5	31	36	865	Vienne (Haute-)	»	»	»	2,718
Landes	»	»	»	2,798	Vosges	1	14	15	1,107
Loir-et-Cher	»	»	»	2,145	Yonne	»	6	6	1,530
Loire	»	»	»	1,449					
Loire (Haute-)	»	»	»	1,816	Totaux	74	692	766	1,461
Loire-Inférieure	»	»	»	3,187					

(1) Cette surface a été obtenue en divisant la surface totale de chaque département par le nombre des communes de ce département.

II. — Désignation, superficie, densité et situation financière

NOMS des départements.	NOMS des arrondissements.	NOMS des communes.	NOMBRE d'ha- bitants.	DENSITÉ.		SITUATION FINANCIÈRE pour 1884.		
				Nombre d'hectares.	Nombre d'habitants par 100 hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Nombre total de centimes.
Aisne. . . .	Château- Thierry.	Saint-Quentin. .	46	44	104	6	2,83	73
		Taloire	50	1,199	4	68	8,33	14
	Castellane . .	La Colle-Saint- Michel	46	588	8	307	2,46	14
Alpes (Basses)		Digne	40	520	8	10	2,85	80
		Sisteron	50	1,336	4	428	2,56	14
Alpes (H ^{tes} -)		Gap	29	577	5	17	4,19	14
Ariège		Foix	41	»	»	»	»	»
		Suzan (1) . . .	41	»	»	»	»	»
Aube		Prunay-S ^t -Jean.	38	74	51	175	5,10	51
	Troyes	Villy-le-Bois . .	46	541	8	207	19,16	48
Bouches-du- Rhône.	Aix	Saint-Antonin. .	50	1,579	3	564	11,07	22
Cher	Bourges . . .	Saint-Céols . . .	48	334	14	51	6,98	10
		Bois-la-Ville . .	47	204	23	785	4,60	14
		Santoche	45	215	21	781	5,69	14
	Baume- les-Dames.	Sechin	44	109	40	478	2,63	14
		Vennans	36	136	26	689	4,09	14
		Le Châtelet . . .	28	291	10	634	4,09	14
		Boismurie . . .	30	145	21	10	5,76	34
		Chazoy	42	195	22	965	8,89	14
Doubs		Brèrè	47	215	22	527	6,68	22
	Besançon . . .	Blarians	37	90	41	519	3,84	34
		Braillans	47	193	24	954	5,57	14
		Palise	45	202	22	820	7,01	14
		Montursin . . .	35	194	18	260	2,46	14
	Montbéliard.	Blanchefontaine	35	197	18	818	2,74	14
		Vaivre	31	369	8	505	4,63	27
	Die	La Batie-Cre- mezin	42	451	10	80	2,24	76
Drôme		Ollon	46	569	8	32	3,11	192
	Nyons	La Farre	42	503	8	39	3,05	123
Eure	Évreux	Le Roncenay . .	47	263	18	66	8,01	14
		Dardez	45	282	16	48	10,11	26
Gard	Le Vigan . . .	Cambo	48	347	14	89	3,61	57
Garonne(H ^{te} -)	Saint-Gaudens.	Trébons	47	83	57	122	2,72	111
Hérault . . .	(Lodève	Saint-Martin-de- Combes	34	461	7	66	7,90	60
	Montpellier. .	Viols-en-Laval .	41	1,602	3	7	24,61	41
	Lons- le-Saulnier.	Soyria	50	276	18	295	4,14	28
Jura		Mérona	49	297	16	99	5,72	14
		Sezéria	46	198	23	506	5,41	24
	Poligny	Montmarlon . . .	44	324	14	1,462	6,80	14
		Certemery . . .	43	80	54	11	3,21	65

(1) Territoire et situation financière confondus avec la commune de la Bastide-de-Sérou.

des 74 communes dont la population est inférieure à 50 habitants.

NOMS des départements.	NOMS des arrondissements.	NOMS des communes.	NOMBRE d'ha- bitants.	DENSITÉ.		SITUATION FINANCIÈRE pour 1884.		
				Nombre d'hectares.	Nombre d'habitants par 100 hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Nombre total de centimes.
Marne	Sainte- Menehould.	Dampierre-sur- Auve	43	498	9	112	12,33	48
		Lacrète	43	2,075	2	70	15,26	10
	Chaumont.	Morteau	12	420	3	66	10,16	10
		Curmont	49	294	17	305	3,60	14
Marne(Haute-).	Langres . .	La Genevroye . .	19	283	7	576	2,62	10
		Seuchey	34	163	21	16	5,23	22
		Pierrefontaines .	50	394	13	232	4,58	14
		Augeville	24	304	8	487	3,83	10
	Wassy . . .	Landéville . . .	45	396	11	612	6,88	14
		Bressoncourt . .	30	297	10	208	5,42	10
		Doulevant - le - Petit	50	303	17	803	9,63	14
		Suzemont	32	20	160	1,103	3,88	9
Meurthe-et- Moselle.	Nancy	Leménil-Mitry . .	48	343	14	45	11,34	16
		Toul	40	143	28	280	4,28	19
Meuse	Commercy . .	Montbras	38	540	7	60	16,29	43
		Verdun	45	328	14	730	9,70	24
		Ornel	43	316	14	725	10,09	25
Oise	Clermont . .	Gouy - les - Gro- seillers	47	303	16	92	8,07	85
Pas-de-Calais .	Saint-Pol . .	Canteleux	43	339	13	88	12,15	126
		Bagnères- de-Bigorre . .	50	340	15	800	1,53	14
Pyrénées (H ^{tes}).	Tarbes . . .	Fréchet-Aure . .	43	111	39	10	2,02	86
		Ranzeville . . .	47	225	21	2,012	9,90	14
Saône(Haute-).	Vesoul . . .	La-Villedieu-lès- Quenoche . . .	20	131	15	989	2,16	14
Seine-et-Marne.	Provins . . .	Pierrelez	44	333	13	110	8,48	15
		Le Tartre-Gau- dran	21	427	5	118	9,72	97
Seine-et-Oise..	Mantes . . .	Thionville - sur- Opton	33	176	19	98	11,45	37
		Guémicourt . . .	21	234	9	46	10,06	61
		Floxicourt . . .	43	275	16	18	7,50	68
		Amiens	38	304	12	231	6,81	67
		Saulchoy-sous- Poix	50	372	13	76	11,90	89
Somme	Doullens . .	Epécamps	46	160	29	66	6,86	54
		Montdidier . . .	44	164	27	28	10,97	76
Tarn	Gaillac . . .	Ratayrens	27	67	40	6	3,25	14
Var	Toulon . . .	Riboux	35	1,348	3	136	5,07	11
Vosges	Mirecourt . .	Maroncourt . . .	49	224	22	2,468	8,96	18
Totaux . . .			3,003	27,833	1,483	27,122	»	»
Moyennes . .			. . .	376	11	366,50	»	»